

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 3^e jour de novembre 2014, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Assistent également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et Madame Céline LeBlanc, greffière.

Vérification du quorum

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

303-11-14 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté par les conseillers, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière.

**304-11-14 2. Adoption des procès-verbaux
2.1 Séance ordinaire du 6 octobre 2014**

Sur une proposition de M Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 soit accepté, tel que présenté, avec une modification au point 17.1 ainsi qu'au point 17.3, afin de tenir compte d'une facture de mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept dollars et douze cents (1 497,12 \$), taxes en sus, devant être soustraite étant donné qu'elle avait déjà été payée.

305-11-14 2.2 Séance extraordinaire du 14 octobre 2014

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2014 soit accepté, tel que présenté.

306-11-14 2.3 Séance d'ajournement du 15 octobre 2014

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 15 octobre 2014 soit accepté, tel que présenté.

307-11-14 2.4 Séance extraordinaire du 20 octobre 2014

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014 soit accepté, tel que présenté.

3. Suivi des affaires du public

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 6 octobre 2014.

4. Correspondance

- De Mme Hélène Laterrière, directrice au ministère de la Culture et des Communications, un chèque au montant de 7 500 \$, alloué en vertu du programme d'Aide aux initiatives de partenariat, pour l'exercice 2014-2015;
- Du gouvernement du Canada, ministère du Patrimoine canadien, un chèque au montant de 23 902 \$, dans le cadre de la mise à niveau de la Salle de spectacles régionale Desjardins;
- De Mme Micheline Anctil, présidente du conseil d'administration de la CAUREQ, un chèque au montant de 6 620,30 \$ représentant la somme des excédents à redistribuer pour l'année financière 2013-2014;

- De la Commission de protection du territoire agricole du Québec :
 - . le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire de la Commission dans le dossier de Mme Catherine Lambert Koizumi stipulant que la demande d'aliénation d'une partie du lot 586 devrait être refusée notamment parce que ce morcellement aurait pour effet de multiplier le nombre d'unités foncières, affectant ainsi l'homogénéité du milieu. Une autorisation aurait également pour conséquence de créer deux propriétés pour lesquelles la Commission ne peut conclure qu'une d'entre elles est de taille suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
 - . le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire de la Commission dans le dossier de la Ville de New Richmond stipulant que la demande d'aliénation d'une partie des lots 696P et 697P devrait être autorisée et que leur conclusion est que l'aliénation d'une parcelle de 38,2 hectares permettrait le développement de celle-ci et qu'une réponse positive n'aurait, dans ce contexte très précis, aucun impact négatif sur le milieu agricole concerné;
- De Mme Anne-Marie Flowers, directrice générale et secrétaire-trésorière à la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 64 206 \$ constituant le premier versement de 78 % pour la compensation dans le cadre du Régime pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2013. Le deuxième versement devrait être versé au mois de décembre. Une mention est également faite à l'effet qu'un montant de 15 500 \$ sera retenu du deuxième versement pour défrayer le coût de la révision du Plan de gestion de matières résiduelles, et ce, tel que prévu par la Loi.

308-11-14 5. Comptes à payer

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le directeur général soit autorisé à émettre les chèques pertinents au paiement des factures du mois d'octobre 2014, et ce, au montant de neuf cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente-cinq dollars et quarante-neuf cents (989 835,49 \$).

6. Rapport sur la situation financière de la Ville

Monsieur Éric Dubé, maire, présente son message sur la situation financière de la Ville, ledit message traitant, entre autres, de la rétrospective des actions posées en 2014.

309-11-14 7. Demandes d'autorisation d'usage conditionnel

7.1 340, avenue Mackenzie

Considérant la demande déposée visant à obtenir l'autorisation pour l'opération d'un atelier de création d'œuvres d'art dans la zone Ea.16 (340, avenue Mackenzie);

Considérant les recommandations émises par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 28 août 2013;

Considérant que le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels a été dûment modifié afin d'y inclure l'usage conditionnel cité précédemment;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accorder l'usage conditionnel « opération d'un atelier de création d'œuvres d'art » dans la zone Ea.16 (340, avenue Mackenzie) et émettre les permis nécessaires à cet effet.

310-11-14 7.2 147, boulevard Perron Est

Considérant la demande déposée visant à obtenir l'autorisation pour permettre l'ajout de logement affecté à l'opération de l'usage principal dans la zone Ca.19 (147, boulevard Perron Est);

Considérant les recommandations émises par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 17 septembre 2014;

Considérant que le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels a été dûment modifié afin d'y inclure l'usage conditionnel cité précédemment;

À ces causes, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accorder l'usage conditionnel « ajout de logement affecté à l'opération de l'usage principal » dans la zone Ca.19 (147, boulevard Perron Est) et émettre les permis nécessaires à cet effet.

311-11-14 8. Nomination d'un maire suppléant

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de nommer M. Jacques Rivière à titre de maire-suppléant, et ce, pour une période de quatre (4) mois.

312-11-14 9. Autorisation de vente de terrains excédentaires – Modification de désignation – Vente à M. Marcel Ritchie – Lot visé : 944P

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à M. Marcel Ritchie, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 146, boulevard Perron Est, du lot suivant : 944P désigné comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 944-1; au Nord-Est par le lot 149-1-6; au Sud-Est par le lot 1041; au Sud-Ouest par une autre partie du lot 944, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents. De ce fait, la résolution 212-07-14 est abrogée.

313-11-14 10. Autorisation de paiement – Pavages Beau Bassin, division de construction DJL inc. – Fonds de roulement

Considérant la résolution 226-07-14 qui spécifiait qu'un montant approximatif de trente mille dollars (30 000 \$) serait pris à même le fonds de roulement afin de combler le manque à gagner entre le coût réel des travaux et celui prévu au Règlement 949-14;

Considérant que des travaux non prévus, pour le chemin Cyr, ont engendrés des coûts supplémentaires de quatre mille quarante-six dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (4 046,99 \$), taxes en sus;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser une dépense, au fonds de roulement, d'un montant de quatre mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars et douze cents (4 197,12 \$), taxes nettes, représentant des travaux non prévus au Règlement 949-14, réalisés par Pavages Beau Bassin, division de construction DJL inc., et ce, pour le chemin Cyr.

314-11-14 11. Retraite de M. René Boudreau – Service des travaux publics

Considérant le départ à la retraite de M. René Boudreau, et ce, effectif au 31 octobre 2014;

Considérant que cet employé a accumulé en vacances et en temps accumulé un total de 279,25 heures représentant un montant de six mille deux cent trente-huit dollars et quarante-quatre cents (6 238,44 \$), que l'employeur se doit de lui payer;

Considérant que l'employé désire qu'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) soit versé en REER dans une institution financière de son choix;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser, en contrepartie des vacances et du temps accumulé par M. René Boudreau, représentant 279,25 heures, le versement en REER d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) à l'institution financière choisie par l'employé retraité et de lui payer un montant de mille deux cent trente-huit dollars et quarante-quatre cents (1 238,44 \$).

315-11-14 12. Soumission – Installation de prise de courant pour une cuisinière à l’aréna
Considérant la demande reçue de l’opérateur du restaurant de l’aréna à l’effet de pouvoir utiliser une cuisinière électrique;

Considérant qu’actuellement il n’y a pas de prise adéquate pour ladite utilisation;

Considérant la soumission reçue des Entreprises Martin Audet, Maître électricien inc. pour l’installation d’une prise de courant de 50 ampères;

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d’accepter la soumission déposée par les Entreprises Martin Audet, Maître électricien inc., pour l’installation d’une prise de courant de 50 ampères, et ce, au prix de mille cinq cent vingt-cinq dollars (1 525 \$), taxes en sus.

316-11-14 13. Résolution d’appui – Pacte rural – Parc régional Petite-Cascapédia
Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d’appuyer les démarches entreprises par le Parc régional Petite-Cascapédia pour obtenir une aide financière au Pacte rural, et ce, dans le cadre de leur projet d’amélioration des équipements sportifs et récréatifs.

317-11-14 14. Autorisation de passage – Défilé du Père Noël – Noël en Gaspésie 2014
Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d’autoriser le passage du défilé du Père Noël entre l’aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin et le Carrefour Baie-des-Chaleurs (avenue Terry Fox, rue des Vétérans et boulevard Perron Ouest), le 21 novembre 2014, entre 19 h et 20 h, et ce, dans le cadre du défilé du Père-Noël pour les activités de Noël en Gaspésie 2014.

318-11-14 15. Vente d’équipements
15.1 Tracteur polyvalent de marque Trackless, modèle MT-5, année 2000, 5920 heures
Considérant l’avis public de vente d’équipements publié dans le journal Transgaspésien, édition du 15 octobre 2014 ainsi que sur le site Internet de la Ville concernant la vente d’un tracteur polyvalent de marque Trackless, modèle MT-5, année 2000, 5920 heures;

Considérant la réception de cinq (5) soumissions :

Soumissionnaire	Montant (sans taxes)
Léonce Richard	5 150 \$
Loring Campbell	4 787 \$
Équipements PAL	1 853 \$
Steven McWhirter	1 500 \$
Steve Casey	100 \$

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d’accepter la soumission conforme déposée par M. Léonce Richard, au montant de cinq mille cent cinquante dollars (5 150 \$), taxes en sus, pour la vente d’un tracteur polyvalent de marque Trackless, modèle MT-5, année 2000, 5920 heures, celle-ci étant la plus haute soumission conforme reçue.

319-11-14 15.2 Niveleuse Caterpillar 140-G, année 1975, 9708 heures
Considérant l’avis public de vente d’équipements publié dans le journal Transgaspésien, édition du 15 octobre 2014 ainsi que sur le site Internet de la Ville concernant la vente d’une niveleuse Caterpillar 140-G, année 1975, 9708 heures;

Considérant la réception de trois (3) soumissions :

Soumissionnaire	Montant (sans taxes)
Steven McWhirter	1 500 \$
Équipements PAL	1 352 \$
Loring Campbell	1 177 \$

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et approuvé par les conseillers de n'accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des propositions reçues, et ce, compte tenu des offres qui ont été déposées comparativement aux revenus anticipés de cette vente.

320-11-14 15.3 Remorque de 12 pieds

Considérant l'avis public de vente d'équipements publié dans le journal Transgaspésien, édition du 15 octobre 2014 ainsi que sur le site Internet de la Ville concernant la vente d'une remorque de 12 pieds;

Considérant la réception de six (6) soumissions :

Soumissionnaire	Montant (sans taxes)
Léonce Richard	375 \$
Équipements PAL	357 \$
Jean-Pierre Martin	210 \$
Loring Campbell	177 \$
Éric Laviolette	50 \$
Steven McWhirter	10 \$

À ces causes, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter la soumission conforme déposée par M. Léonce Richard, au montant de trois cent soixante-quinze dollars (375 \$), taxes en sus, pour la vente d'une remorque de 12 pieds, celle-ci étant la plus haute soumission conforme reçue.

321-11-14 16. Autorisation de paiement – Roche Ltée, Groupe-conseil – Fonds de roulement

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le paiement, pris à même le fonds de roulement, d'un montant de onze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante cents (11 497,50 \$) à la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, et ce, dans le cadre du projet de mise à jour des débits de conception et avant-projet de mise à niveau des stations de pompage SP-7 et SP-9. Ce montant représente 50 % des travaux de leur mandat, attribué par la résolution 203-07-14, et effectués au 17 octobre 2014.

322-11-14 17. Résolution d'appui – CLD et CRÉ

Considérant l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec;

Considérant que le CLD est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre MRC et de nos municipalités;

Considérant que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend couper le budget annuel accordé au développement économique local de 55 % (de 72 M\$ à 32 M\$);

Considérant que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend interdire aux MRC de transférer l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

Considérant que ces décisions auront un impact négatif sur le développement économique de notre territoire et sur la qualité des services aux entrepreneurs de notre région;

Considérant que nos municipalités n'ont pas été consultées par leurs associations municipales, ni approuvé le projet de Pacte fiscal transitoire 2015;

Considérant que le gouvernement s'apprête également à modifier de fond en comble la gouvernance régionale par l'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ);

En conséquence, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que la Ville de New Richmond :

Dénonce l'intention du gouvernement du Québec de sabrer dans le financement du développement économique local;

Dénonce l'intention du gouvernement du Québec d'interdire aux MRC de confier l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

Réaffirme le rôle du CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique local;

Appuie le maintien du financement du développement économique local et régional et la possibilité de confier l'exercice de cette compétence au CLD afin de préserver l'expertise et les services de qualités qui sont offerts aux entrepreneurs par des équipes compétentes et dévouées à leur milieu.

323-11-14

18. Demande de droit de passage – Club les Chevaliers de la motoneige

Considérant que depuis la construction du parc éolien, le tracé du sentier fédéré de motoneige a dû être modifié;

Considérant que la route du Calvaire ne peut plus être utilisée;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de permettre au Club les Chevaliers de la Motoneige de New Richmond de circuler sur les chemins suivants : Rang 2 Est, de New Richmond vers Caplan, ainsi que la Route du Rang 2 au Rang 4, et ce, pour la saison 2014-2015 de motoneige.

Le Conseil tient à préciser que cette situation entraîne des désagréments pour les propriétaires terriens du secteur. À cet effet, le Conseil tient à ce que cette situation soit éclaircie et réglée avec les gens concernés par le Club.

19. Règlement 965-14 modifiant le Règlement 773-04 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition au maire – Avis de motion

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Période de questions (Affaires du public)

Un citoyen tient à remercier le Conseil municipal de la part des membres du Club des 50 ans et plus pour avoir déplacé et mis à leur disposition un réfrigérateur au Centre communautaire Adrien-Gauvreau.

Un contribuable informe la Ville qu'il y a des déchets de construction qui ont été déposés sur un terrain (lot 520) situé au 3^e Rang Est. Il aimerait qu'une mention soit faite dans le journal l'Informateur à ce sujet, afin de sensibiliser la population de ce fait. Il demande également s'il y a des développements dans le dossier des cessions de terrain en ce qui a trait à l'abandon d'une conduite d'aqueduc construite dans les années 1960.

Un citoyen demande des précisions concernant la période exacte durant laquelle les abris d'hiver d'automobiles sont autorisés.

Un contribuable suggère que la Ville procède à l'enlèvement de la borne fontaine sèche située en face des Serres Cyr, étant donné que cet équipement est désuet.

324-11-14

Levée de la séance

À 8 h 53, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. François Bujold, la séance est levée.

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé
Maire